

REGLEMENT COURSE « MEIX MUSY TOUT DROIT »

Dimanche 15 novembre 2026

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et de son acceptation

1. Organisation

Le Ski Club Val de Morteau organise le dimanche 15 novembre 2026 le « Meix Musy Tout Droit »

2. L'épreuve

C'est une montée sèche de 4,5km et 550 de D+
Le départ se fera en Mass-Start.

3. Lieu de départ et d'arrivée

Le départ sera donné sur le site de Sobey (Villers le Lac) (<https://goo.gl/maps/enno-QNPcj2mXwV7>) à 9h30

L'arrivée se situe au sommet du Meix Musy (Montlebon)

4. Inscription

L'inscription comprend : la participation à la course, un classement par chronométrage, un cadeau de participation, un ravitaillement liquide sur le parcours , et un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

a. Conditions d'admission

«Le Meix Musy Tout Droit» est ouvert à toute personne , homme et femme, née en 2010 et avant, licenciés ou non.

Depuis le 01/04/2024, le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA.

C'est très simple. Cela prend quelques minutes :

- Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr>
- J'indique mes coordonnées
- Je visionne 3 petites vidéos et je confirme

Je reçois aussitôt mon attestation PPS dans ma boîte mail. Celle-ci coûte 5€ et est valable 1 an.

L'attestation PPS justifie simplement que vous avez pris connaissance des risques encourus et inhérents à la pratique du trail.

Je m'engage à suivre le Parcours Prévention Santé (PPS) dans les 12 mois précédents la course

Pour les mineurs :

Le Parcours de Prévention Santé est réservé aux personnes de 18 ans et plus à la date de la course. Pour les personnes mineures, le règlement de la FFA prévoit le dispositif du Questionnaire de Santé ci-dessous :

1. Téléchargez le Questionnaire de Santé.
2. Répondez, à l'aide des personnes exerçant l'autorité parentale, à l'ensemble du questionnaire. Les réponses du questionnaire sont strictement confidentielles et ne doivent être pas être communiquées à l'organisateur.
3. Communiquez à l'organisateur uniquement le résultat du questionnaire, à savoir « Aucune réponse positive » ou « Au moins une réponse positive ». Si le formulaire d'inscription ne prévoit pas de collecter le résultat du questionnaire, vous pouvez lui communiquer ce résultat par email.
4. En cas de réponse positive, vous devez également fournir à l'organisateur un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins de 6 mois à la date de la course.

b. Tarif

« Meix Musy Tout Droit » 12 € avant le 12/11/2026 à 20h00 et 18 € sur place.

c. Modalités d'inscription

- Par internet via le site <https://www.scvmnordique.fr/>, rubrique « Nos Organisations », puis « Meix Musy Tout Droit ».
- Sur place, sur le site de Sobey dès 8h00 le 15/11/2025

d. Remboursement

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical avant le samedi 14 novembre 2026 par mail à l'adresse: responsablenordique@scvm.fr

5. Retrait des dossards

Les dossards seront remis sur le site de Sobey le jour de la course entre 8h00 et 9h00.

6. Accès

Les places de parking sur le site de départ sont très peu nombreuses.

Il vous est donc conseillé :

- de favoriser le covoiturage
- **de vous garer proche du site d'arrivée (<https://goo.gl/maps/w8gkrxi-TZVg7Dxdz9>) et rejoindre le départ en guise d'échauffement (4km de descente)**
- OU de vous garer sur la D461 entre Morteau et Villers le Lac (<https://goo.gl/maps/cjViNajkSpmorggp8>) et traverser le pont ferroviaire à pied.

7. Sacs coureurs

Vous avez la possibilité de déposer un sac dans un bus sur le site départ qui sera acheminé au Meix Musy, sur le parking, à proximité de la buvette

8. Conditions générales

- La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Le participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, à ne pas jeter de papiers ou autres objets le long des parcours.
- Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble ou une partie du parcours.
- Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation qui par leur temps permettent l'organisation de cette manifestation sous peine de sanctions ou disqualification.
- Attention, chiens non autorisés
- Il n'y a aucune barrière horaire

9. Sécurité

La sécurité sur les parcours sera assurée par les signaleurs et la présence d'un médecin, des pointages seront effectués sur certains points du parcours. L'organisation peut prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Un concurrent qui abandonne doit remettre son dossard à l'organisation.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques défavorables.

Tout coureur est tenu de porter assistance à un coureur en difficulté et /ou de prévenir au plus vite l'organisation.

10. Signalisation

Les parcours seront fléchés, à l'aide de marquage au sol, de rubalises et/ou panneaux directionnels, indiquant les difficultés et les dangers éventuels.

La traversée de route sera protégée par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

11. Récompenses

La remise de prix aura lieu immédiatement après les épreuves «Enfant».

Pour le MMTD , seront récompensés:

- les 3 premiers H et F de la catégorie Jeune (de 2007 à 2010),
- les 3 premiers H et F hors catégorie Jeune
- les 3 premières équipes.

Concernant les courses Enfant, les 3 premiers H et F de chacune des courses seront récompensés.

Le Challenge Florent Lucas sera décerné à la première Femme et au premier Homme du classement Scratch.

12. Classement par équipe

Les équipes seront composées d'au moins 4 personnes.

Chaque coureur figurera également sur le classement individuel.

Au moins 4 personnes d'une équipe doivent terminer la course pour permettre le classement de l'équipe. Le classement est réalisé en additionnant les chronos des 4 meilleurs coureurs d'une équipe.

Pour participer au challenge par équipe:

- Forme ton équipe, composée de 4 personnes au minimum (pas de maximum). Cette équipe peut être 100% féminine, 100% masculine ou mixte.
- il ne reste plus qu'à choisir un sympathique nom d'équipe (à bien indiquer lors de l'inscription) et à t'inscrire via www.scvmnordique.fr

13. Droit à l'image

Dès lors qu'il est inscrit, le coureur donne son accord à l'organisation pour utiliser toutes les photos et les vidéos concernant l'évènement dans un cadre de promotion.

14. Assurance et responsabilité

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de son assureur, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dégradée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale .

15. Courses « enfant »

En marge de cette course, des courses pour enfants seront organisées dès 11h00 sur le site du Meix Musy.

Celles-ci concerneront les enfants nés de 2011 et après.

Les inscriptions se feront sur le site du Meix Musy dès 9h00 au prix de 5 €.